



REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE D'ARANDON-PASSINS  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 janvier 2025

Date de convocation le 24 décembre 2024

Présidente : Madame le Maire Maria SANDRIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

**DE000001-2025**

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Maria SANDRIN

Présents : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Chloé VIAL,

Absent(s): Vincent LIENARD, Bruno GENEVAY, Fabienne DUPUY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Sophie DE ARAUJO, Patricia COUTHON,

Excusé(e): Guillaume LIAUZUN (pouvoir A.FARGE),

Envoyé en préfecture le 07/01/2025

Reçu en préfecture le 07/01/2025

Publié le

ID : 038-200063964-20250106-DE000001\_2025-DE

Membres :

En exercice : 23

Présents : 13

Absents : 10

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le Procès-Verbal de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2024 adressé aux Conseillers Municipaux le 24 décembre 2024,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit document,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité.**

**APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2024,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance  
Véronique GROS



Le Maire  
Maria SANDRIN

